

CCAS DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025



OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice : 16	Nombre de conseillers présents : 13	Nombre de votants : 14	Date de la convocation : 10 octobre 2025
--	-------------------------------------	------------------------	--

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre, à 15 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Lézignan-Corbières s'est rassemblé dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, Cours de la République, sous la présidence de M. Le Président, Gérard FORCADA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie DANRE

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

QUORUM : 8

Etaient présents : M. Gérard FORCADA ; Mme Christine BENET ; Mme Sylviane BERNAZEAU ; Mme Bernadette FALCONETTI ; Mme Suzanne HERNANDES ; Mme Mireille SANTINI ; M. Alain-Marc GARCIA ; M. Freddy NOLOT ; M. Bernard FUMET ; M. Bernard BLANC ; Mme Monique PUJAU ; Mme Sylvie DANRE ; Mme Sylvette MARTY ; Mme Michèle FLORES.

Etaient excusés : M. Frantz FOUGERES ; Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ ; Mme Marie-Claude MARTINEZ.

Ont donné procuration : Mme Marie-Claude MARTINEZ à M. Freddy NOLOT.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2025

Nombre d'administrateurs en exercice : 16
Nombre de d'administrateurs présents : 9
Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 3 avril 2025

Secrétaire de séance : Mme Christine BENET

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 avril, à 14h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en la salle des mariages de l'Hôtel de ville situé 42 Cours de la République, sous la présidence de Madame Christine BENET, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme Christine BENET ; Mme Sylviane BERNAZEAU ; Mme Bernadette FALCONETTI ; Mme Suzanne HERNANDES ; Mme Mireille SANITINI ; M. Alain-Marc GARCIA ; M. Freddy NOLOT ; M. Bernard BLANC ; Mme Monique PUJAU.

Etaient excusés : M. Gérard FORCADA ; Mme Marie-Claude MARTINEZ ; M. Bernard FUMET ; Mme Chantal JAOUÏ ; Mme Sylvie DANRE ; Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ ; Mme Jacqueline TESSARO.

Ont donné procuration : M. Gérard FORCADA à Mme Christine BENET ; M. Bernard FUMET à M. Freddy NOLOT.

Madame la Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance.

1. Procès-Verbal de la séance du 14 avril 2025

Les administrateurs sont invités à faire part de leurs remarques. Aucune remarque n'est formulée. Il est précisé que Mme Marie-Claude MARTINEZ, Mme Chantal JAOUÏ, Mme Jacqueline TESSARO, Mme JOLIS-PAILHIEZ, Mme Sylvie DANRE ne participent pas au vote du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 car absents lors de celle-ci. Le Conseil d'Administration délibérant à main levée approuve le procès-verbal du 14 avril 2025 par 11 voix pour et 5 abstentions.

2. Vote du Budget primitif

Vu les articles L2312-1 à L2312-4 du CGCT relatifs au vote du budget,

Vu la délibération 2025-05 du Conseil d'Administration du 18 mars 2025 relative au Débat d'Orientation Budgétaire et approuvant le rapport d'orientation budgétaire,

Conformément au CGCT et à l'instruction budgétaire M57, le Conseil d'Administration doit adopter le budget principal avant la date fixée par la réglementation.

En conséquence, le Conseil d'Administration s'est prononcé sur le budget principal 2025 proposé en équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

En €	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	62 289.60	62 289.60
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 500.00	2 500.00
TOTALISATION DU BUDGET	64 789.60	64 789.60

3. Attribution d'une aide de secours à Madame NM

Vu l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu le règlement des aides facultatives adopté par le Conseil d'Administration le 7 juillet 2021,

Vu l'article L2223-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite au décès de sa mère, Madame JG, le 11 janvier 2025, anciennement domiciliée à la Résidence de La Roumenguière, Madame NM, sa fille sollicite une aide financière pour régler les frais d'obsèques s'élevant à 878,14 euros. En effet, le contrat obsèques a permis le versement de 1608,68 euros et Madame NM a réglé 1000 euros. Madame NM était redevable de 878,14 euros concernant les frais funéraires. Après étude de ses charges et de ses ressources, son reste à vivre est de 15 euros par jour. Le Conseil d'Administration a délibéré à main levée et a approuvé à l'unanimité l'examen ultérieur de ce dossier.

Sur présentation de son rapporteur,

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré

approuve à l'unanimité le Procès-Verbal

Le Président,

Gérard FORCADA

La secrétaire de séance,

Sylvie DANRE